

Initiatives ministérielles

M. Cooper: Il n'y a pas eu de correspondance ou de communications sur le projet de loi C-79 entre le Bureau du Conseil privé et le député de Lotbinière.

Quant aux communications entre le premier ministre, le cabinet du premier ministre, des ministres et le député de Lotbinière, sachez que le gouvernement n'a pas comme pratique de divulguer les communications entre les députés et les ministres.

Par conséquent, je demande au député de retirer sa motion. Au cas où il serait absent, encore une fois, peut-être pourrions-nous renvoyer ce sujet à une date ultérieure.

Mme le vice-président: Renvoyé à une date ultérieure.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les autres motions portant dépôt de documents restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'AGRICULTURE

Mme le vice-président: Une demande m'a été adressée conformément à l'article 52 du Règlement.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, cet avis de motion demande la tenue, en vertu de l'article 52 du Règlement, d'un débat spécial sur les graves problèmes que confrontent aujourd'hui l'industrie agricole canadienne.

Toute une génération d'agriculteurs canadiens se trouve dans une situation financière désespérée, manquant de liquidités par suite de la réduction radicale de l'aide gouvernementale accordée aux agriculteurs au titre du soutien du revenu durant la campagne agricole de 1990-1991, par suite également de l'absence de financement provisoire d'urgence en attendant que le gouvernement remplace l'ancien système d'aide spéciale par un nouveau programme pour la campagne agricole de 1991-1992, enfin par suite de l'absence de fonds additionnels. Cette situation a été en outre exacerbée par la sécheresse qui a sévi dans certaines régions du sud de l'Ontario.

Il y a réellement crise. Les agriculteurs canadiens en souffrent. Il est essentiel que la Chambre des communes examine cette question. Je demande par conséquent à la

présidence et au gouvernement de tenir un débat à ce sujet pour montrer aux fermiers que la Chambre des communes se soucie de leurs intérêts et est prête à prendre des mesures pour régler cette importante question.

Mme le vice-président: Je remercie le député d'Algoma de ses explications. Étant moi-même d'une circonscription rurale, je sais qu'il existe des problèmes dans le secteur agricole et je sais également que des efforts sont actuellement faits pour venir en aide aux agriculteurs.

D'un autre côté, je pense qu'il y a d'autres sujets que nous pourrions examiner aujourd'hui. Comme demain est un jour désigné, le député peut vouloir consulter son parti et revenir très prochainement sur cette question à la Chambre. J'espère qu'il le fera très bientôt.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir de proposer la deuxième lecture du projet de loi C-21, Loi sur le compte de service et de réduction de la dette.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui fait partie d'un vaste ensemble de politiques et de programmes qui remontent à 1984, dans le cadre d'une stratégie conçue pour mettre le Canada dans la voie de la reprise économique et rétablir sa prospérité à long terme, stratégie qui visait particulièrement à aider le Canada à relever le défi de la mondialisation des marchés auquel font face tous les pays du monde, surtout ceux qui dépendent fortement des exportations, comme c'est notre cas.

• (1630)

Ce qui a été dit en novembre 1984 a été renforcé dans le budget de février 1991, qui établit un plan de reprise économique détaillé fondé sur la lutte contre l'inflation, l'amélioration de notre compétitivité, la limitation des dépenses gouvernementales, avec pour objectif une croissance durable grâce à la stabilité des prix.